

Au sommaire

- 3 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. Non-suspension du délai de validité du permis de construire en cas de recours contre le refus d'un permis modificatif
Urbanisme / Construction. Information des communes sur les opérations de défrichement
- 5 ENTREPRISE**
Sociétés civiles. Garantie de la dette d'autrui par une SCL : exigence de la conformité à l'intérêt social
- 6 FAMILLE - PATRIMOINE**
Testament. Peut être témoin du testament authentique le partenaire de pacs du légataire
Adoption. Empêchement à l'adoption plénière de l'enfant du concubin
- 8 FISCAL**
Impôt de solidarité sur la fortune. Exonération des titres détenus par les salariés : précisions sur le point de départ de l'obligation de conservation
- 9 RURAL**
Groupeement agricole d'exploitation en commun. Caractère prioritaire de la demande d'autorisation d'exploitation ayant pour objet l'installation d'un jeune agriculteur
- 10 PROFESSION**
Responsabilité notariale. Obligation du notaire de vérifier l'existence d'un PPRI

À LA Une

Efficacité de la notification « SRU » non retirée à la poste

La notification, effectuée en application de l'article L. 271-1 du CCH, d'un compromis de vente par lettre recommandée avec avis de réception retournée au notaire expéditeur avec la mention « non réclamée » est-elle efficace ? Le notaire doit-il tenter une nouvelle notification par un autre mode de délivrance ?

À ces questions qui se sont posées à tout praticien lorsque l'acquéreur s'abstient d'aller retirer sa LRAR de notification « SRU » à la poste, la Cour de cassation répond négativement par un arrêt publié du 14 février 2018.

> LIRE P. 1